

Annexe 2.8 (suite)

Division de pouvoirs et de responsabilités : corrigé

Responsabilités fédérales

- Forces armées
- Droit d'auteur
- Immigration
- Défense et sécurité nationale
- Passeports
- Services postaux
- Cour suprême du Canada
- Relations avec les Autochtones
- Gendarmerie royale du Canada (GRC)
- Guerre et paix
- Aide et développement internationaux
- Assurance-emploi
- Politique étrangère
- Droit pénal
- Négociation des traités avec les Premières nations
- Commerce international
- Politique monétaire et banques
- Sécurité de la vieillesse
- Prestation familiale
- Route transcanadienne
- Eaux navigables
- Numéros d'assurance sociale
- Télécommunications et Internet
- Parcs et sites historiques fédéraux
- Financement du système national des soins de santé

Responsabilités des Premières nations

- Négociation des traités avec le gouvernement fédéral
- Négociation des revendications territoriales avec les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux
- Gouvernement local dans les réserves ou les terres des Premières nations
- Élection des chefs des Premières nations
- Éducation dans les réserves (écoles dirigées par les bandes)
- Négociation des droits de pêche et de chasse des Premières nations avec les gouvernements fédéral et provinciaux
- Gestion des ressources naturelles sur les terres des Premières nations
- Négociation de l'autonomie gouvernementale des Autochtones avec la Couronne
- Services à l'enfant et à la famille pour les enfants des Premières nations

Notez que l'administration des Premières nations (bandes) dans les réserves a en grande partie les mêmes pouvoirs et responsabilités que les gouvernements locaux ou municipaux.

De plus, beaucoup des pouvoirs et responsabilités des Premières nations font encore l'objet de négociations et sont partagés entre le gouvernement fédéral (Affaires indiennes et du Nord Canada) et les Premières nations.

Responsabilités provinciales

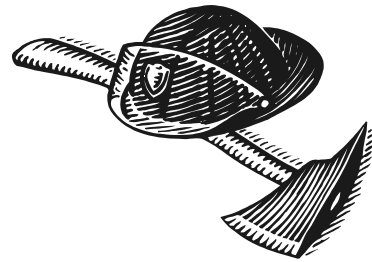
- Tribunaux et droit civil
- Droit de propriété
- Voirie
- Éducation et écoles
- Permis de conduire
- Services de santé et hôpitaux
- Parcs et sites historiques provinciaux
- Recyclage
- Gestion des ressources naturelles de la province
- Droit du travail : salaire minimum, conditions de travail, sécurité
- Licences pour débit de boisson
- Permis de mariage et jugements de divorce
- Tribunal de la famille, garde juridique
- Services de protection de l'enfant
- Noms et prénoms officiels
- Certificats de naissance

Annexe 2.8 (suite)

Division de pouvoirs et de responsabilités : corrigé

Responsabilités municipales ou locales

- Commissions scolaires
- Taxes scolaires
- Police et service d'incendie
- Services d'aqueduc et d'égout
- Parcs municipaux
- Piscines
- Centres de loisir et communautaires
- Transport public local
- Bibliothèques
- Routes locales
- Déneigement
- Entretien des boulevards et des arbres
- Plaques de rue, panneaux routiers et de stationnement
- Enlèvement des ordures
- Services d'ambulances
- Programmes de recyclage locaux
- Impôt foncier
- Règlements de zonage
- Permis de construction



Secteurs des pouvoirs et responsabilités partagés entre les gouvernements fédéral et provinciaux

- Transports
- Communications
- Immigration
- Santé
- Environnement
- Agriculture
- Aide sociale
- Organismes correctionnels
- Énergie
- Droits de la personne
- Lois sur le mariage et le divorce
- Tourisme et voyages
- Impôt sur le revenu
- Taxes de vente

